

ANNEXE

	REPRISE - court à moyen terme	RÉSILIENCE - moyen à long terme
ÉCONOMIE	<p>[PLAN MASSIF D'INVESTISSEMENT DURABLE]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopter un Plan de transition massif sur deux ans, s'articulant autour du Pacte vert européen (750 milliards d'euros), qui soit résilient aux impacts du changement climatique et pleinement conforme à l'Accord de Paris, et intégrant pleinement la dimension de genre dans sa budgétisation. Le dit plan devra être mis en œuvre à tous les niveaux (local, régional, national et européen) afin d'assurer l'appropriation politique mais devra être organisé au niveau européen afin de garantir une mise en œuvre coordonnée. 20 % des montants de ce plan devront être consacrés aux pays tiers (hors UE). • Adopter un programme vert de la BEI (275 milliards d'euros) qui soit résilient aux impacts du changement climatique et pleinement conforme à l'Accord de Paris. • Appuyer le programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP) de la BCE, invitant la BCE à acheter des euro-obligations et envisager un soutien au Pacte vert au moyen de ses programmes d'achats, conformément à son mandat en vertu du traité qui prévoit l'obligation de soutenir les politiques générales de l'Union. <p>[LE FINANCEMENT DU PLAN MASSIF D'INVESTISSEMENT]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émettre des euro-obligations (au moins un milliard d'euros). • Créer de nouvelles ressources propres à l'UE, un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE, une taxe sur les plastiques, un système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE), une taxe sur le kérosène et une taxation sur le transport aérien, un impôt sur les sociétés à l'échelle européenne (l'impôt minimum sur les sociétés étant fixé à 20 % dans l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés, dit ACCIS), une taxe numérique et une taxe sur les transactions financières pour financer le Plan de transition et le Pacte vert. 	<p>[PLAN MASSIF D'INVESTISSEMENT DURABLE]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopter une réforme de la réglementation relative aux investissements sur 10 ans (3 milliards d'euros) pour transformer nos économies et les rendre vraiment résilientes aux impacts du changement climatique et parfaitement conformes à l'Accord de Paris en intégrant pleinement la dimension de genre et la budgétisation sensible au genre. Elle devra être mise en œuvre à tous les niveaux (local, régional, national et européen) afin d'assurer l'appropriation politique mais devra être organisée au niveau européen afin de garantir une mise en œuvre coordonnée. 20 % des montants du plan de transition devront être consacrés aux pays tiers. • S'assurer qu'au moins 50 % du budget de l'Union européenne ait trait à la protection du climat et que la part restante respecte le principe d'innocuité. • Stopper les subventions directes et indirectes au nucléaire, au charbon et aux combustibles fossiles et adopter des incitations financières pour les entreprises et les secteurs en pleine transition écologique. • Un système d'assurance d'urgence européen couvrant les pandémies, les catastrophes naturelles, les crises humanitaires et les conséquences du changement climatique sera créé pour renforcer la résilience européenne face à ces dangers. <p>[LE FINANCEMENT DU PLAN MASSIF D'INVESTISSEMENT]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer de nouvelles ressources propres à l'UE: un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE, une taxe sur les plastiques, un système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE), une taxe sur le kérosène et une taxation sur le transport aérien, un impôt sur les sociétés à l'échelle européenne (l'impôt minimum sur les sociétés étant fixé à 20 % dans l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés dit ACCIS), une taxe numérique et une taxe sur les transactions financières pour financer le plan de transition et le Pacte vert.

[VERS UN NOUVEAU CADRE MACROÉCONOMIQUE, FISCAL ET RÉGLEMENTAIRE]

- Réformer le secteur bancaire de l'UE (l'Union bancaire) pour garantir un financement durable de l'économie.
- Face à une probable crise bancaire imminente, nous nous opposons à tout sauvetage public, autrement dit au sauvetage des banques avec l'argent des contribuables. Les aides de l'État en faveur des banques doivent demeurer un outil de dernier recours, réservé aux cas extrêmes et uniquement aux banques solvables.
- Conditionner les aides d'État (absence de dividendes ou de primes) accordées aux grandes entreprises et - si besoin - recourir à la nationalisation (partielle) - avec droit de vote correspondant et une influence appropriée sur le modèle commercial - de certaines entreprises, en particulier dans les secteurs critiques comme les transports.
- Financer une politique de cohésion de l'UE ambitieuse, résiliente au changement climatique et sensible au genre en tant que principale politique d'investissement de l'UE et comme outil de reprise bénéfique à toutes les régions et abolissant les conditionnalités macroéconomiques.
- Assurer une gestion financière transparente et fiable, en renforçant la comptabilité publique et l'audit public et en luttant contre la corruption et le népotisme.
- Apporter un soutien financier spécifique et des mesures fiscales sur mesure aux entreprises les plus touchées, en particulier les petites et moyennes entreprises du secteur culturel.
- Supprimer les restrictions intra-européennes temporaires de circulation des biens, des travailleurs et des services au sein du marché unique et améliorer les marchés publics en recourant de manière accrue à une procédure commune et à d'autres instruments communs, y compris au moyen d'une aide budgétaire adéquate, à l'échelle de l'Union européenne.
- Soutenir les productrices et producteurs européen-ne-s pour réorienter leur production vers les biens et les produits

[VERS UN NOUVEAU CADRE MACROÉCONOMIQUE, FISCAL ET RÉGLEMENTAIRE]

- Réformer les règles de l'UE pour assurer un cadre fiscal contracyclique, notamment les procédures pour déséquilibres et le Pacte de stabilité et de croissance.
- Finaliser l'union monétaire, ce qui passe notamment par la finalisation de l'union bancaire et du système européen de garantie des dépôts.
- Établir un système européen de réassurance chômage.
- Réformer le Semestre européen afin d'intégrer les réformes liées aux Objectifs de développement durable ou ODD.
- Renforcer et intégrer la taxonomie de l'Union européenne.
- Adoption du CBCR (reporting pays par pays) public et de l'ACCIS (assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés).
- Renforcer la politique de cohésion comme politique d'investissement durable "ascendante" (bottom-up) et sensible au genre; et inclure un mécanisme visant à assurer une gestion des fonds par la Commission lorsqu'un État membre est soumis à la procédure prévue par l'article 7.
- Soutenir l'investissement direct dans les services publics, en particulier dans les systèmes de santé, notamment au moyen de prêts et de garanties de la BEI, y compris dans les pays tiers.
- Créer une garantie santé de l'UE et faire de la santé une compétence partagée de l'UE.
- Renforcer notre résilience et notre compétitivité, raccourcir les chaînes d'approvisionnement pour les secteurs d'activités stratégiques comme l'agriculture, la santé et la production de matériel de santé en introduisant un « Buy EU Act » pour ces secteurs, en vue de stimuler la production basée en UE et en adoptant un « Small Business Act » pour faciliter l'accès des PME à la commande publique et au financement public, dans des secteurs spécifiques comme le secteur alimentaire.
- Réformer le cadre de l'UE pour supprimer des règles relatives aux marchés publics le critère de prix le plus bas, en appliquant systématiquement des critères d'attribution liés au développement durable et en établissant des objectifs obligatoires mesurables pour en faire un moteur de durabilité et de résilience, de manière à favoriser des chaînes d'approvisionnement durables, équitables et plus courtes, et à exclure les services sociaux et de santé de son champ d'application.

	<p>pharmaceutiques essentiels, indépendamment des lois de l'OMC sur les subventions.</p> <ul style="list-style-type: none"> Investir dans la Recherche, le Développement et l'Innovation et aider les PME qui sont durement touchées par la crise. 	<ul style="list-style-type: none"> Accélérer l'adoption des règles relatives aux droits des consommatrices et consommateurs et à l'économie circulaire avec pour objectif clair d'intégrer des normes de durabilité pour les produits : la réparabilité, la longévité, la réutilisation et le recyclage, l'interopérabilité et la remplaçabilité. Un étiquetage détaillé de l'impact environnemental des produits pour intégrer consommatrices et consommateurs dans la transformation écologique. Relocaliser et diversifier l'économie en vue d'être moins dépendants de la chaîne d'approvisionnement mondiale (import et export), en particulier dans les secteurs alimentaire, de la santé et pharmaceutique. La distance entre producteurs et consommateurs doit être aussi courte que possible. Revoir le modèle des accords de libre-échange de l'UE en vue de les aligner sur le nouveau modèle macroéconomique, la relocalisation et la diversification de l'économie, tout en garantissant la restriction d'autorisation d'exportation dans le secteur de la santé en cas d'épidémie sans pour autant pénaliser les pays les plus pauvres. Introduire des clauses dans les Accords de libre-échange de l'UE déclarant le renforcement du secteur de la santé publique comme priorité absolue, prévalant sur la facilitation de l'accès au marché et des marchés publics, et interdisant la privatisation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Mettre en évidence dans les accords de libre-échange les éléments directement liés à la mise en œuvre du Pacte Vert de l'UE, en particulier les objectifs d'économie circulaire, la tarification carbone, et l'interdiction des subventions pour l'extraction, la production et la commercialisation des combustibles fossiles.
<p>SOCIÉTÉ ET EMPLOI</p>	<p>[CRÉER DES EMPLOIS DURABLES ET DE QUALITÉ]</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer des stabilisateurs basés sur le chômage dans toute l'UE, pour soutenir la reprise économique et améliorer le bien-être social au sein de l'Union. Fournir des garanties communautaires aux systèmes concernés pour les États membres qui n'ont pas les moyens de les financer eux-mêmes. 	<p>[CRÉER DES EMPLOIS DURABLES ET DE QUALITÉ]</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la création d'emplois et de compétences de formation de qualité pour garantir une transition sociale et inclusive juste et éviter de nourrir la flexibilisation et la précarité de l'emploi. Adopter une directive sur le revenu minimum pour garantir que chaque citoyen·ne de l'Union européenne bénéficie d'un revenu minimum de subsistance (en tenant compte de la dimension de genre).

- Garantir aux professionnel·le·s de la santé et à chaque salarié·e, qui contribue à préserver l'économie pendant la crise, une protection de leur santé et de leur sécurité ainsi qu'un salaire de subsistance et œuvrer à l'amélioration de leurs conditions de travail.
- Renforcer et adapter les règles sur la sécurité sociale et les droits du travail pour les travailleuses et travailleurs des secteurs culturels et créatifs, tout en tenant compte de la diversité de la main-d'œuvre dans ces secteurs.
- S'assurer que les travailleuses et travailleurs transfrontalier·e·s, particulièrement touché·e·s par la fermeture des frontières, puissent accéder aux systèmes de santé et de protection sociale dans les pays où elles et ils travaillent.
- Assurer que les plans de transition juste soutiennent une perspective durable et sur le long terme pour atteindre les objectifs climatiques de l'UE pour 2050 et lutter efficacement contre les inégalités et accroître l'inclusion sociale. Ces plans doivent être développés avec les partenaires et actrices et acteurs compétent·e·s au niveau local ainsi que toutes les personnes vivant dans les territoires concernés.

[INVESTIR DANS LA PROTECTION SOCIALE, LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE]

- Apporter une aide d'urgence aux professionnel·le·s du secteur culturel, en particulier les indépendant·e·s, ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises du secteur culturel afin de stimuler une reprise de la consommation des services culturels.
- Adopter des mesures ciblées pendant la crise de la COVID-19 pour protéger les femmes et répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de vulnérabilité, comme les personnes handicapées ou les minorités comme les Roms, les personnes LGBTI+, les enfants, les personnes âgées, et les personnes issues de milieux socioéconomiques défavorisés ou les personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

- Établir des programmes d'appui à la transition pour les travailleuses et travailleurs qui souffrent de problèmes de santé à long terme et de perte de revenus.
- Présenter un plan d'action pour en finir avec la pauvreté au travail, pour garantir un revenu de subsistance à l'échelle de l'UE, car trop de travailleuses et de travailleurs ne peuvent toujours pas vivre décemment de leur salaire.
- Réglementer le travail des plateformes au niveau européen pour assurer une protection sociale et le droit de réunion des travailleuses et travailleurs de plateformes.
- Promouvoir un revenu de base universel comme une forme de protection sociale mieux adaptée aux crises et, plus généralement, à une société en mutation.

[METTRE LA PROTECTION SOCIALE, LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE AU CŒUR DE NOTRE SOCIÉTÉ]

- Adopter un « Care Deal for Europe », autrement dit un pacte de soin pour l'Europe, afin d'assurer des investissements massifs pour améliorer les services de soin à travers l'Union et d'offrir de meilleures conditions de travail dans ces secteurs.
- Réorganiser et refinancer nos systèmes de santé publique pour les rendre plus résilients aux crises et garantir un accès pour tou·te·s à des soins de santé de qualité, y compris les personnes en situation de vulnérabilité et ce, indépendamment du statut de résidence ou d'immigration.
- Faciliter les soins de santé transfrontaliers et permettre une plus grande souplesse des soins des patient·e·s entre les différents systèmes de santé nationaux.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Apporter un soutien psychologique aux enfants et aux personnes dans le besoin, en particulier les enfants en situation de pauvreté et de vulnérabilité, pour faire face à la crise. ● Apporter une assistance spéciale aux personnes handicapées, adaptée à leurs besoins spécifiques, notamment l'accès à un soutien psychologique supplémentaire, mais aussi à l'information et aux services essentiels. ● Adopter la stratégie sur l'égalité des personnes LGBTI et le cadre de l'UE post-2020 sur les stratégies d'égalité et d'inclusion des Roms, également pour prendre en compte l'impact de la crise. ● Assurer l'accès aux procédures d'asile équitable dans l'ensemble des États membres de l'UE. ● Créer un mécanisme de solidarité au niveau européen de manière à ce que les États membres participent de manière équitable à un accueil décent des demandeuses et demandeurs d'asile, et intensifier le transfert des demandeuses et demandeurs d'asile de Grèce et d'autres pays d'arrivée. | <ul style="list-style-type: none"> ● Donner à l'UE des compétences supplémentaires à l'égard des politiques de santé, y compris pour la préparation aux crises, visant à construire une Union sociale et à faire de la santé un domaine d'action prioritaire pour l'UE. ● Adopter une approche consistant à assurer "la Santé dans toutes les politiques" afin de prendre en considération les conséquences de la politique publique sur les systèmes de santé, les déterminants de la santé et les inégalités de santé et de bien-être dans d'autres domaines. ● Tirer les enseignements de la crise sur la manière de faciliter les services de l'e-santé au sein de l'UE. ● Adopter un cadre européen de promotion de la santé mentale et du bien-être, qui aborde les services de santé mentale comme un aspect central des services de protection sociale et de soins de santé, et la santé mentale comme un élément d'influence majeur de la capacité de chacun-e à travailler et à fonctionner. ● Présenter un plan d'investissement coordonné à l'échelle européenne pour améliorer les systèmes éducatifs en Europe, dont l'éducation, la formation et la sensibilisation du public au changement climatique et au développement durable. ● Adopter un cadre européen pour le logement s'inscrivant dans un effort d'investissement public plus vaste pour pallier le sous-investissement considérable en matière de logement. ● Adopter un cadre européen pour les stratégies nationales contre le sans-abrisme en vue de traiter ce problème dans les États membres, compte tenu des nombreuses et différentes façons dont la crise a affecté les sans-abris. ● Présenter une Garantie pour l'enfance européenne de manière à ce qu'aucun enfant ne soit menacé de pauvreté ou d'exclusion sociale d'ici à 2030. ● Adopter des mesures ciblées pour empêcher le chômage de longue durée des jeunes en renforçant la Garantie pour l'enfance et exiger des réformes du marché du travail en s'assurant que la jeune génération, qui rencontrera le plus de difficultés à entrer sur le monde du travail, bénéficie d'un avenir décent. |
|---|---|

[PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET LUTTER CONTRE LA VIOLENCE SEXISTE]

- Mobiliser 17 millions d'euros supplémentaires dans le budget 2020 et 10 millions d'euros supplémentaires à l'horizon 2021 pour accroître les fonds dans le cadre de la ligne budgétaire Daphné en vue d'aider les victimes de violence sexiste.
- Ratifier la convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et la violence conjugale et inclure les violences genrées à la liste de crimes de l'UE d'ici la fin de l'année 2020.
- S'assurer que les fonds et les programmes de l'UE visant à réduire les inégalités en matière de santé aient entre autres objectifs celui de garantir aux femmes un accès aisé à leur santé et droits reproductifs et sexuels.
- Assurer l'intégration d'une dimension de genre et la budgétisation sensible au genre en suivant les dépenses consacrées à l'égalité des genres et conditionner les investissements à l'adoption d'évaluations d'impact selon le genre pour tout fonds de transition mis en place face à la crise.

- Adopter un plan de transition financé de manière adéquate au niveau européen pour les métiers créatifs et créateurs de culture afin de lutter contre les effets à long terme de la crise sur les services culturels (notamment en facilitant les droits de mobilité des artistes et de leurs œuvres) et en général accroître le financement public en faveur des arts et de la culture.
- Parvenir à un accord sur la Directive anti-discrimination au Conseil afin d'étendre encore plus la portée de protection de la population vulnérable et des personnes handicapées.
- Intensifier les réinstallations depuis les pays tiers de réfugié·e·s en situation de vulnérabilité.
- Mettre fin à la criminalisation de l'assistance humanitaire.

[PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET LUTTER CONTRE LA VIOLENCE SEXISTE]

- Renforcer la directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour favoriser le partage équitable des responsabilités domestiques entre les genres.
- Promouvoir la mise en œuvre de mesures spécifiques dans les États membres pour reconnaître le travail domestique informel sous forme de crédits de soins.
- Adoption par les États membres d'une série d'objectifs et de recommandations allant au-delà des objectifs de Barcelone sur la garde des enfants en vue d'assurer également des normes minimales de services de soins accessibles et de qualité pour les personnes âgées et dépendantes.
- Adopter une nouvelle Directive pour mettre en place des mesures contraignantes de transparence en matière d'écart salarial entre les femmes et les hommes et réviser la directive sur l'égalité entre les genres en vue d'éliminer l'écart salarial entre les femmes et les hommes au sein de l'Union.
- Inclure dans le programme de travail 2021 de la Commission européenne une directive pour lutter contre la violence de genre
- Développer un régime spécial relevant du Fonds social européen pour lutter contre le travail précaire et informel des femmes.

ENVIRONNEMENT

[LE PACTE VERT : UNE BASE POUR L'AVENIR]

- Aligner le plan de transition sur l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, d'inverser la tendance de perte de biodiversité et de réduire la pollution de l'air, de l'eau et de la terre.
- Aucune aide post-crise directe ou indirecte ne doit être attribuée aux industries du nucléaire, du charbon et des autres combustibles fossiles, ni à leurs sous-traitants.
- Le plan de transition doit aider au démarrage de la transformation de notre économie et assurer que tous les secteurs soient engagés dans la voie de la neutralité climatique.
- La réduction de notre impact écologique et la protection et restauration de la biodiversité nationale et mondiale sont essentielles pour prévenir l'émergence de pandémies comme la COVID-19. Des objectifs légalement contraignants de la protection et de la restauration d'au moins 30 % de la biodiversité de l'UE d'ici à 2030 doivent être introduits et accompagnés d'un financement adéquat, et d'une gouvernance et mise en application renforcées.
- L'UE doit unilatéralement prendre les devants en adoptant plus de lois sur la *due diligence* obligatoire, comme elle l'a déjà fait dans des domaines spécifiques de certains minéraux et bois de conflit, afin de permettre le traçage des chaînes d'approvisionnement jusqu'aux origines des matières premières, et d'imposer ainsi aux entreprises à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement l'obligation de *due diligence* au regard du droit de l'environnement, du droit social et des droits humains. La *due diligence* est également un outil très pertinent pour imposer des obligations de *due diligence* aux opérateurs en amont et en aval des chaînes d'approvisionnement des marchandises mettant à mal les forêts, et par conséquent pour lutter contre la déforestation et protéger la biodiversité.
- Les fonds de transition destinés aux secteurs hautement polluants, comme l'agriculture, l'industrie chimique et les transports, doivent être investis dans les technologies propres pour permettre aux industries de se redresser et de choisir la voie de la pérennité vers zéro pollution. Un plan d'action zéro pollution pour l'air, l'eau et la

[LE PACTE VERT : UNE BASE POUR L'AVENIR]

- Adopter une loi climatique européenne conforme à l'Accord de Paris, fondée sur une approche "budget carbone" et inscrivant dans la loi l'objectif de réduire les émissions de GES d'au moins 65 % d'ici à 2030 et d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2040. D'ici à juin 2021, la Commission devra également réviser les Directives sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue d'offrir une économie entièrement basée sur les énergies renouvelables et hautement efficace énergétiquement d'ici à 2040.
- Intensifier l'action de l'UE pour protéger et restaurer la biodiversité. Au moins 150 milliards d'euros doivent être mobilisés sur les 10 prochaines années pour la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne en matière de biodiversité. Toutes les dépenses du budget de l'Union devront également être examinées au regard de critères juridiquement contraignants de protection de la biodiversité pour s'assurer que l'argent public européen ne mène pas à la perte de biodiversité. Les États membres et les autorités locales devront également être encouragés à intégrer strictement la biodiversité et sa protection dans leur budget.
- Demander à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), un organisme intergouvernemental indépendant, de mener un examen approfondi des connaissances scientifiques mondiales sur les impacts de la perte de biodiversité et les effets plus vastes de l'activité humaine sur le monde naturel et l'émergence d'épidémies comme la COVID-19 et de rendre cet examen accessible/disponible au grand public, aux gouvernements et aux responsables de l'élaboration de politiques.

terre et une stratégie chimique pour la durabilité sont plus que jamais nécessaires. Ils devraient viser à prévenir toute forme de pollution et à la réduire à des niveaux qui ne sont plus nocifs pour la santé humaine et l'environnement, de manière à bien vivre, dans le respect des limites écologiques de la planète. La stratégie relative aux produits chimiques pour la durabilité doit combler les lacunes réglementaires dans la législation de l'UE sur les produits chimiques, afin de parvenir à une substitution rapide des substances extrêmement préoccupantes et des autres produits chimiques dangereux, y compris les perturbateurs endocriniens, les produits chimiques très persistants, les substances neurotoxiques et immunotoxiques, et de lutter contre les effets cocktail des substances chimiques, les substances sous formes nanométriques et l'exposition aux substances chimiques dangereuses des produits.

[INVESTIR ET PROTÉGER LA PRODUCTION LOCALE DE NOURRITURE]

- Les marchés alimentaires sont continuellement désorganisés. Les prix des produits agricoles, en particulier la viande et le lait, sont très susceptibles d'être perturbés durablement. La Commission européenne et les États membres doivent recourir à tous les moyens dont ils disposent dans le cadre de l'organisation commune des marchés de la PAC pour soutenir les agricultrices et agriculteurs touché·e·s, y compris la réduction obligatoire de la production, notamment dans le secteur laitier.
- Concernant le secteur de la pêche, les professionnel·le·s de la pêche côtière artisanale ont été touché·e·s de manière disproportionnée pendant la crise en raison de la fermeture des restaurants et des marchés. L'UE doit les aider à accéder aux marchés alternatifs et à de nouveaux moyens de vendre leurs produits. En outre, une répartition plus équitable des quotas de pêche, dans le respect de l'article 17 de la Politique commune de la pêche (PCP), est plus que jamais nécessaire.
- Les États membres doivent être encouragés à mettre en place des mesures exceptionnelles pour éviter tout risque de gaspillage

[INVESTIR ET PROTÉGER LA PRODUCTION LOCALE DE NOURRITURE]

- Réduire la dépendance aux importations et aux exportations par les moyens suivants :
 1. Diminuer la dépendance aux intrants dans le secteur alimentaire, notamment en soutenant un objectif de surface biologique de 30 % d'ici 2030, un objectif contraignant de réduction des risques et de l'utilisation de pesticides synthétiques de 80 % d'ici 2030 (avec un objectif intermédiaire de 50 % d'ici 2025), et une suppression complète d'ici 2035 / l'objectif de baisser de 50 % l'utilisation de pesticides d'ici 2025 et de 30 % celle de fertilisants d'ici 2030, conformément à la stratégie "De la ferme à la table", selon une mise en œuvre revue / améliorée de la Directive sur l'utilisation durable des pesticides et la future nouvelle PAC ; objectifs de réduction de l'utilisation de pesticides à haut risque ; réduction de ventes d'antimicrobiens : mettre l'accent sur les services de recherche, de formation et de conseils agricoles à l'appui de ces objectifs.
 2. Relocaliser au sein de l'UE la production dont nous avons besoin, par exemple en mettant finalement en place le plan protéines de l'UE, et en restreignant le transport d'animaux vivants.
 3. Fixer des objectifs de réduction du gaspillage alimentaire.

alimentaire imputable aux difficultés de transport et de stockage et à la fermeture de certains marchés. La commande publique locale doit pouvoir être utilisée pour rapprocher les sources d'approvisionnement et ainsi raccourcir les distances afin d'éviter le gaspillage alimentaire tout en renforçant la résilience des communautés locales.

- Les banques alimentaires ne seront pas en mesure de faire face à la hausse soudaine de la demande des personnes les plus vulnérables. La Commission européenne doit s'employer activement à fournir aux États membres des directives en matière d'aide alimentaire à destination de celles et ceux qui en dépendent le plus et qui par conséquent ne peuvent plus bénéficier de leurs services du fait des mesures de distanciation sociale. Les traiteur·e-s, au même titre que les cantines, doivent être mobilisé·e-s pour répondre aux besoins fondamentaux de ces millions de citoyen·ne-s européen·ne-s.
- La stratégie De la ferme à la table et celle concernant la biodiversité doivent être publiées dans les meilleurs délais de manière à ce que les futures législations, comme la PAC, puissent à l'avenir suivre une stratégie fondée sur une vision de transition et de résilience en accord avec le Pacte vert.

[REDÉMARRER L'ÉCONOMIE AU MOYEN D'OBJECTIFS OBLIGATOIRES EN TERMES DE RÉNOVATION, DE TRANSPORTS PROPRES ET DE DÉCARBONATION]

- Recherche et innovation liées au Covid-19 :
 1. Financer le développement de vaccins, de médicaments et de traitements, la recherche sur l'évolution de la propagation du

4. Lutter contre la surpêche et promouvoir un milieu marin sain pour garantir des stocks halieutiques résilients, essentiels à la sécurité alimentaire au sein de l'UE.

5. Soutenir les initiatives relatives au changement de consommation nécessaire implique de fournir des informations sur l'agro-écologie et l'agriculture biologique, sur la réduction de la consommation de viande et de produits laitiers...

- Soutenir, par le biais de l'Organisation commune des marchés (OCM) et des plans réglementaires et stratégiques de la PAC, une forte diversification des productions, des secteurs et des chaînes d'approvisionnement, aux niveaux de l'UE, national, régional et des fermes, en vue d'accroître la résilience économique et l'accès rapide aux produits de première nécessité. Rééquilibrer la production animale et agricole (en particulier les protéagineux) à l'échelle régionale pour que la production alimentaire locale puisse répondre aux besoins locaux. Outil : l'Organisation commune des marchés (OCM) et les plans stratégiques de la PAC.
- Ne plus verser de fonds de l'UE à N'IMPORTE QUELLE activité néfaste au climat et à la biodiversité, afin de limiter les effets de ces deux énormes crises actuelles, en particulier parce qu'elles sont également des facteurs aggravants des nouvelles pandémies (l'élevage intensif, la pollution de l'air...). En particulier, les aides de la PAC.
- Allouer les fonds de l'UE en fonction du nombre d'employé·e-s et non du nombre d'hectares pour mettre fin au système agricole fonctionnant sur le dos de travailleuses et travailleurs immigré·e-s exploité·e-s.
- Production nationale de tests (particules virales + anticorps), distribution coordonnée en fonction des besoins.

[REDÉMARRER L'ÉCONOMIE AU MOYEN D'OBJECTIFS OBLIGATOIRES EN TERMES DE RÉNOVATION, DE TRANSPORTS PROPRES ET DE DÉCARBONATION]

- Soutenir la transformation industrielle. Promouvoir les projets industriels clés visant à réduire les émissions et les ressources et utiliser de manière plus ciblée les « projets importants d'intérêt européen commun » (PIIEC) pour des projets résilients au changement climatique qui ont une réelle valeur ajoutée

virus, l'amélioration des kits de tests et le déploiement à grande échelle du dépistage tout en investissant dans des alternatives aux tests sur les animaux, dans le respect de l'engagement de l'Union européenne à cet égard et de l'Article 13 du TFUE sur la nécessité de tenir pleinement compte des animaux dans les politiques menées.

2. Le libre accès aux résultats et aux données de R&I doit être renforcé, au même titre que l'accessibilité et l'abordabilité des résultats (par exemple les médicaments, les équipements médicaux, etc.). Aucun octroi de licence exclusif.
3. Les conditions de travail des chercheuses et chercheurs en termes d'infrastructure et de financement doivent être garanties et renforcées.
4. Les fonds mis à disposition des entreprises innovantes devront également être revus à la hausse (un appel à candidatures du programme pilote du Conseil Européen de l'Innovation ayant été clôturé en mars) et les services analogues pour les entreprises développant des innovations pour lutter contre le COVID devront être améliorés.
5. Une bureaucratie réduite à l'essentielle – établissement d'un guichet unique pour optimiser le traitement des demandes et accompagner les demandeuses et demandeurs.
6. La solidarité mondiale doit être répliquée dans la recherche sur la santé et sa mise en oeuvre pratique, particulièrement en aidant les pays disposant des systèmes de recherche de soins et de santé les moins développés en vue de mettre en place une protection adéquate contre les maladies infectieuses dans ces pays et pour garantir un accès aux résultats de recherche d'importance vitale.
7. La R&I est également essentielle au développement de scénarii pour un retour progressif à une vie « normale », ce qui passe inéluctablement par une plus grande coopération interdisciplinaire, notamment des sciences sociales et des sciences humaines, qui sont essentielles compte tenu des défis

dans notre capacité à atteindre une économie zéro émissions nettes, basée par exemple sur des technologies liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

- Relocaliser les industries qui ont une importance stratégique clé, comme celles qui sont liées à la santé, mais également celles importantes permettant d'atteindre une économie zéro émissions de gaz à effet de serre, comme l'industrie des énergies renouvelables pour l'UE (en particulier les panneaux solaires).
- Parvenir à une économie basée à 100 % sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables d'ici à 2040. Éviter la dépendance excessive à l'égard du carbone et les actifs immobilisés dans le secteur énergétique. Sur le moyen et le long terme, les infrastructures énergétiques doivent jouer un rôle important pour faciliter la transition et respecter les engagements du Pacte vert. Plus d'argent public ne peut être injecté dans les infrastructures nucléaires et liées aux combustibles fossiles. L'efficacité et l'électrification accrues avec des sources d'énergie d'origine renouvelable à 100 % et l'intégration du secteur seront la base du système énergétique futur. Une infrastructure hydrogène dédiée doit être réservée à l'hydrogène produit à partir d'énergies renouvelables à 100 %. Le biométhane et le biogaz peuvent être développés uniquement au regard de critères de durabilité stricts et les projets transfrontaliers liés à l'énergie renouvelable doivent devenir une catégorie spécifique dans les Réseaux Transeuropéens d'énergie (RTE-E) afin de refléter la révision récente du Mécanisme Européen pour l'Interconnexion
- Investir dans la Santé. Apprendre de la crise actuelle comment renforcer la R&I dans la santé en général, et plus particulièrement pour les pandémies ainsi que les infrastructures de R&I nécessaires, et comment développer une meilleure coordination à l'échelle de l'Union européenne :
 1. Accroître le budget alloué au cluster Santé au moins à hauteur de 10 % du pilier II (n.b. en vertu de H2020, il constitue 9,6 % du budget des défis mondiaux alors qu'au terme du programme Horizon Europe, il n'était plus que de 8,2 %...).
 2. Garder la possibilité de mobiliser des fonds supplémentaires en temps de crise.

	<p>sociétaux que soulèvent les pandémies au-delà des enjeux de santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Vague de rénovation : une stratégie de rénovation ambitieuse et holistique dans le bâtiment, également destinée au niveau communautaire, stimulera les économies locales, tout en appuyant la cohésion sociale et des conditions de vie plus saines pour toutes et tous (>75 milliards d'euros par an d'incitations publiques nécessaires pour garantir un parc immobilier écoénergétique d'ici 2050 ; 19 créations d'emplois directs par million d'euros investis). ● Chauffage et climatisation - Remplacer les systèmes de chauffage d'origine fossile : en plus de mettre en œuvre rapidement la vague de rénovation dans le bâtiment, nous adopterons des mesures incitatives pour remplacer des appareils inefficaces alimentés par des combustibles fossiles par des appareils utilisant des énergies renouvelables bénéficiant de la classe énergétique la plus élevée. Formation à grande échelle d'installateurs pour changer le paradigme actuel de remplacements par des technologies identiques. Requiert des changements au niveau UE dans la Directive sur l'écoconception et la Directive sur la performance énergétique des bâtiments et au niveau national par le biais de codes de construction. ● Le futur de l'aviation -Les États membres ou les régions qui fournissent des aides publiques ou deviennent même actionnaires de compagnies aériennes en guise d'aide à court terme peuvent influencer l'avenir de ces entreprises sur le long terme et garantir que leurs stratégies soient en phase avec l'ambition du Pacte Vert européen et qu'un plan pour une transition juste des travailleuses et des travailleurs soit en place compte tenu du rétrécissement inévitable du secteur : aucune aide d'État à moins que les compagnies aériennes acceptent de renoncer au versement de dividendes et de primes et de déployer à la place des efforts de décarbonation ; appliquer strictement les lignes directrices interprétatives relatives aux règlements de l'UE sur les droits des passagères et passagers aérien-e-s dans le contexte du COVID-19 publiées par la Commission européenne le 18 mars 2020, sans chercher à trouver des failles ou à 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Le libre accès / les données ouvertes doivent être renforcés : les projets de R&I financés avec l'argent d'Horizon Europe doivent garantir le partage de données et de résultats scientifiques immédiatement et librement. 4. Accessibilité et abordabilité : elles doivent être garanties en mettant en place dans les appels à financement et les garanties d'investissements actuels et futurs des clauses d'accessibilité et d'abordabilité ainsi que des licences non-exclusives pour l'exploitation des résultats et des produits finaux, en particulier dans le domaine de la R&I liés à la santé (visant le Partenariat IMI). 5. La recherche publique pour les médicaments essentiels (antibiotiques, substances antivirales) devra être disponible sous licence commune également pour les pays en voie de développement. <ul style="list-style-type: none"> ● Recherche et Innovation : la R&I n'est pas seulement essentielle pour développer les scénarios d'un retour progressif à une vie normale, mais aussi pour la transformation durable de notre économie et de notre société, qui ne sera possible que par le biais d'une augmentation de l'innovation basée sur une recherche de haut niveau. En effet, en raison de l'avancement du changement climatique, l'émergence de maladies infectieuses, comme la COVID, augmente. Une coopération plus forte entre les disciplines et les secteurs est une condition préalable - au même titre que le financement accru dédié à la R&I, qui devra être affecté en particulier au développement et à l'intensification de technologies, produits, entreprises et solutions non-technologiques innovantes et responsables, qui sont essentiel-e-s pour atteindre la neutralité climatique. Plus aucun investissement public dans des activités de R&I liées aux combustibles fossiles.
--	--	--

contourner ces règlements; revoir les règles de 2014 sur les aides publiques aux compagnies aériennes et aux aéroports pour supprimer les subventions néfastes et garantir que le transport aérien ne soit pas subventionné lorsqu'il existe des alternatives durables; mettre un terme aux quotas gratuits alloués aux compagnies aériennes en vertu du SCEQE de l'UE; mettre en place une taxation sur le kérosène à l'échelle de l'UE pour assurer un prix adéquat du carbone et une égalité de traitement entre les différents moyens de transport; et interdire les vols court-courriers lorsque des alternatives durables existent. Les aéroports fermés pourraient devenir des sanctuaires de la biodiversité.

- Un réseau européen de « pôles circulaires », à travers tous les États membres, avec des activités ciblées visant à accélérer la transition vers une économie circulaire en apportant une aide aux PME et aux autres entreprises pour la mise en œuvre de modèles circulaires aux niveaux local, régional et national. Cela pourrait se faire en étoffant des initiatives et des réseaux existants, comme le European Enterprise Network (E.E.N.), le European Resource Efficiency Knowledge Center (EREK), etc.
- Un Programme européen d'éco-innovation / Programme « Licornes vertes »: des mesures et des fonds dédiés visant à aider les PME et les start-ups dans les secteurs du climat et de l'économie circulaire et des changements systémiques, dont un guichet unique d'informations et de conseils, notamment sur le financement, le fonctionnement sur l'ensemble du marché unique, ainsi que sur la manière de prendre en considération la durabilité, l'utilisation efficace des ressources et de l'énergie, et par conséquent la « neutralité climatique » en tant que partie intégrante de leurs plans d'affaires et activités commerciales.
- Tourisme : la perturbation actuelle du secteur touristique aura des effets considérables sur le chômage au sein de l'UE, car le tourisme est un secteur nécessitant beaucoup de main-d'œuvre (12 % des emplois de l'UE, soit 27,5 millions d'emplois) notamment chez les jeunes (43 % des employé-e-s ont moins de 35 ans) et les femmes. Il

nous faudra repenser le tourisme et ne plus réfléchir uniquement en termes de volume mais plutôt assurer une approche équilibrée, de qualité et axée sur la durabilité.

INTERNATIONAL

[PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ, PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME ET RENFORCER LE MULTILATÉRALISME]

- La diplomatie européenne doit prendre des initiatives pour coordonner une réponse multilatérale aux défis mondiaux, protéger et promouvoir les biens publics mondiaux, y compris en renforçant la gouvernance de la santé mondiale.
- Soutenir l'OMS en tant que principale organisation internationale de la santé et aider les pays les plus défavorisés à faire face à l'épidémie de la COVID-19, notamment en exportant du matériel médical et pharmaceutique.
- Négocier une interprétation d'urgence commune à l'Organe des Nations Unies compétent (UNCITRAL) afin de prévenir un arbitrage du mécanisme de règlement des différends entre investisseuses et investisseurs et États fondé sur un traité commercial, pour toutes les mesures liées au COVID-19.
- Soutenir la solidarité internationale dans la lutte contre le coronavirus et collaborer avec les initiatives internationales qui travaillent sur la question (CEPI, Medicines Patent Pool, Fonds mondial, etc.), tout en investissant massivement dans les services essentiels de santé, d'eau et d'assainissement horizontaux.
- Exiger des engagements internationaux de suspension des droits de douane sur les produits liés à la COVID-19, de facilitation de l'accès aux médicaments et de commercialisation des produits de première nécessité et de

[FAVORISER LA SOLIDARITÉ, PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME ET RENFORCER LE MULTILATÉRALISME]

- Augmenter la contribution financière à l'OMS et exiger une commission d'enquête indépendante pour examiner ce qui a été fait depuis le début de la crise à l'OMS.
- Repenser la dépendance de l'UE à des chaînes d'approvisionnement globales longues et fragiles pour les équipements médicaux et les produits pharmaceutiques essentiels.
- Promulguer la *due diligence* de la chaîne d'approvisionnement de l'UE. Les entreprises doivent identifier, prévenir, limiter et justifier toute violation des droits humains et environnementaux intervenant dans leurs chaînes d'approvisionnement.
- Réaffirmer que le Droit à la santé prévaut sur les règles de l'Accord ADPIC de l'OMC.
- Examiner les modalités permettant de relocaliser les activités économiques au sein de l'UE conformément au Pacte Vert européen et en vue de renforcer la résilience de nos économies.
- Inciter à la diversification des capacités industrielles des pays en développement par le biais des politiques de commerce et de développement de l'UE en concertation avec les autorités nationales.
- Investir principalement dans les biens publics mondiaux ; fournir des systèmes de soins de santé essentiels, des filets de sécurité sociale et des services conçus pour garantir les droits humains fondamentaux, ainsi que des services pour les pays les plus pauvres et assurer l'aide humanitaire.
- Accroître le montant proposé pour l' Instrument du Voisinage, du Développement et de la Coopération Internationale (NDICI) (en particulier pour mettre en place des mesures de connectivité en matière de santé et

collaboration avec les partenaires internationaux pour maintenir l'ouverture des marchés et renforcer l'OMS.

- Diversifier et raccourcir les chaînes d'approvisionnement des équipements médicaux, assurer que les dispositions anti-pandémies essentielles et que les normes relatives aux droits humains dans les pays de fabrication ne soient pas revues à la baisse.
- Conditionner le versement de fonds de soutien à des entreprises à leur conformité aux normes du Responsible Business Council, portant notamment sur les droits humains et la due diligence environnementale.
- Demander aux États membres de retirer leur consentement à l'arbitrage investisseur-État (ISDS) afin de limiter leur responsabilité à l'égard de toutes les mesures liées à la COVID-19.
- Demander aux États membres de révoquer leur renoncement à la flexibilité accordée par l'OMC (Accord ADPIC de 2003) d'importer librement des médicaments produits à l'étranger sous licence obligatoire.
- Demander aux détenteurs de brevets d'offrir des licences à bas coût ou de renoncer au droit de brevet concernant les vaccins et les traitements nouvellement développés.
- Interdire le commerce international d'animaux sauvages vivants, car les agents pathogènes véhiculés par les animaux peuvent devenir mortels lorsqu'ils sont transmis aux humains, notamment sur les marchés de produits frais.
- Corriger les dispositions des accords de libre-échange européens existants qui accroissent indirectement le risque de nouvelles pandémies, en particulier les dispositions facilitant l'accaparement des terres et le changement d'affectation des terres.
- Suspendre toutes les négociations commerciales en cours jusqu'à ce qu'une nouvelle stratégie commerciale soit définie.
- Demander au FMI de suspendre ou d'assouplir la conditionnalité de ses prêts pour garantir que l'aide octroyée aux pays ne compromette le bon fonctionnement des services publics.

des mesures de renforcement des capacités afin d'aider les pays tiers à fournir des services publics, et cantonner l'Aide publique au développement (APD).

- L'UE doit jouer un rôle proactif pour permettre aux pays en développement de mobiliser les ressources nationales, en particulier par le biais d'une gouvernance fiscale renforcée, ce qui implique une harmonisation de la politique commerciale de l'UE avec cet objectif.
- Traiter la situation particulièrement vulnérable des populations dans les zones de conflit en appuyant la demande du Secrétaire général de l'ONU d'un cessez-le-feu universel et assurer une interdiction complète des transferts d'armes des États membres vers ces régions.
- Annuler la dette publique des pays les plus pauvres afin de leur donner plus de capacités pour aider les citoyen-ne-s les plus vulnérables.
- Soutenir la communication internationale - d'une manière plus dynamique et moderne - pour contrer la propagande de certains pays, comme la Chine et la Russie, qui ont tendance à utiliser la pandémie à des fins géopolitiques.

- Demander à la Banque mondiale d'augmenter considérablement le montant dédié au « dispositif financier d'urgence de la pandémie », qui bénéficie d'un financement très limité pour aider les pays de l'hémisphère Sud à répondre aux défis liés à la COVID-19.
- Mobiliser des efforts pour s'assurer que les régimes de sanctions du monde entier contre des pays tiers aient mis en place des dérogations pour raisons humanitaires, et que des mécanismes spéciaux soient mis en place afin que la sur-conformité n'empêche pas le commerce humanitaire.
- Mobiliser l'instrument d'Assistance macro-financière (AMF) pour aider les Balkans occidentaux et les pays voisins.
- Suspendre tous les remboursements de dette des pays les plus pauvres.
- Renforcer notre solidarité à l'égard des pays de l'hémisphère Sud, non pas en réorientant un financement, mais en augmentant considérablement l'argent frais, tout en assurant transparence et responsabilité. L'UE, particulièrement par le biais de ses délégations européennes présentes à travers le monde, devra contrôler et remédier aux violations des droits humains liées à ou effectuées sous couvert de réponse gouvernementale à la crise du Coronavirus, notamment des mesures d'urgence illégitimes et des répressions contre les journalistes et les défenseurs des droits humains. Mener une campagne mondiale pour assurer la libération de prisonnier-e-s politiques, de défenseuses et défenseurs des droits humains retenu-e-s prisonnier-e-s et des groupes à risque dans les centres de détention.
- Coopération accrue avec les Etats voisins immédiats de l'Union, en particulier les Balkans occidentaux, en vue de leur intégration étroite avec l'UE, axée principalement sur l'échange de bonnes pratiques, l'importance de contrer la désinformation, l'amélioration de la visibilité de l'UE et l'aide à la société civile.
- Les minorités, les travailleuses et travailleurs migrants, les réfugié-e-s et les personnes déplacées, en particulier les femmes et les filles, doivent être au premier plan de la réponse globale de l'UE.

	<ul style="list-style-type: none"> • Demander à la Chine de se montrer totalement transparente sur l'origine du virus et à tous les pays de se montrer totalement transparents sur leur gestion de la crise. • Soutenir l'inclusion de Taiwan dans le système de gouvernance de la santé internationale, y compris l'OMS. 	
<p>NUMÉRIQUE</p>	<p>[REPRENDRE LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les efforts déployés par les entreprises pour intégrer l'e-commerce à leur stratégie et faire ainsi coexister vente physique et vente en ligne, en particulier les associations d'entreprises qui travaillent sur des plateformes communes. • Investir dans des outils numériques et d'intelligence artificielle animés par les valeurs démocratiques européennes et promouvoir la cohésion sociale et le partage de connaissances (par exemple des outils de visio-conférence respectueux du droit de confidentialité, des outils pédagogiques pour les écoles et les universités). 	<p>[REPRENDRE EN MAIN LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les outils numériques fiables auxquels les citoyen·ne·s peuvent faire confiance – autrement dit pas de surveillance, mais plutôt le RGPD et des normes ouvertes. • Investir dans un cadre juridique fort de l'IA en vue d'accroître la résilience – à ne pas mettre en suspens ! • Le confinement a été pour les entreprises un important déclencheur d'investissement dans ces projets. Nous devons utiliser le budget européen pour les soutenir et renforcer la coordination européenne et le marché unique numérique. • Placer les critères de durabilité au cœur du développement des technologies numériques et des solutions ultérieures. • Inclure la minimisation de l'impact environnemental comme critère de choix d'une technologie durable, tenir compte de l'utilisation de matériaux, de l'efficacité énergétique, de la viabilité, de la réparabilité et de la fin de vie. • Promouvoir le développement d'un indicateur commun de durabilité pour les produits et les services numériques basé sur une analyse de cycle de vie complète pour orienter les investissements et les efforts d'innovation aussi bien publics que privés. • Investir dans la numérisation des services essentiels, y compris dans l'administration publique.

DÉMOCRATIE

[PAS DE QUARANTAINE POUR LA DÉMOCRATIE]

- Revenir à la « normalité » dans les meilleurs délais en abrogeant toute législation d'urgence interférant avec les valeurs de l'Union.
- Abolir toutes les restrictions contre la libre circulation des citoyen-ne-s européen-ne-s et des membres de leur famille, à commencer par les travailleuses et travailleurs transfrontalier-e-s.
- Abolir tous les contrôles aux frontières internes dans l'espace Schengen. Cette disposition s'applique également aux États membres qui avaient mis en place de tels contrôles avant la pandémie.
- Abolir toutes les restrictions contre l'entrée de ressortissants de pays tiers dans l'espace Schengen, y compris les restrictions contre la délivrance de visas Schengen.
- Abolir toutes les lois qui restreignent la liberté et le pluralisme des médias, mais aussi la liberté artistique.
- Soutenir les médias indépendants, la liberté et le pluralisme des médias, en particulier pour les PME, les minorités et les nations apatrides.
- Aider financièrement le secteur culturel.

[PAS DE QUARANTAINE POUR LA DÉMOCRATIE]

- Faire adopter par des co-législateurs et dans les plus brefs délais, même séparément du Cadre Financier Pluriannuel (CFP) la réglementation portant sur les lacunes affectant l'État de droit.
- Adopter un rapport juridique annuel ambitieux, intégrant dans son champ d'application la démocratie et les droits fondamentaux et impliquant des expert-e-s indépendant-e-s.
- Adopter une nouvelle Stratégie pour la mise en œuvre de la Charte européenne des Droits Fondamentaux, la Stratégie visant l'égalité des personnes LGBTI et un cadre européen post-2020 des stratégies d'inclusion et d'égalité des Roms d'ici fin 2020, et tenir compte des impacts des lois et des pratiques d'urgence.
- Renforcer les institutions indépendantes (Parquet européen, Eurojust, OLAF, organismes d'audit...) en vue d'assurer une gestion financière fiable et de lutter contre le détournement de fonds et la corruption.
- Promouvoir la liberté et le pluralisme des médias; soutenir le journalisme d'investigation et les médias indépendants.
- Promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits humains, y compris les droits des femmes et des enfants, dans les pays tiers.
- Création d'un Ministère des finances européen, intégrant le poste de Commissaire européen et de Président de l'Eurogroupe, pleinement responsable devant le Parlement européen.
- Inclure les autorités locales et régionales, les organisations syndicales et la société civile dans les processus d'élaboration des politiques.
- Organiser une Conférence axée sur les citoyen-ne-s et portant sur l'avenir de l'Europe.